

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA CASERNE DE BRANDON

Aux contribuables de la Ville de Saint-Gabriel et des municipalités de Saint-Gabriel-de-Brandon, Mandeville, Saint-Didace et Saint-Cléophas-de-Brandon

AVIS PUBLIC

Adoption du règlement 02-2024

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, que la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon, a procédé, en date du 14 novembre 2024, à l'adoption du règlement suivant :

Règlement numéro 02-2024 intitulé « *Code d'éthique et déontologie des employés municipaux de la Régie intermunicipale de la Caserne de Brandon* ».

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 15^e jour du mois de novembre 2024.



Stéphanie Marier

Directrice générale par intérim de la RICB

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉE, STÉPHANIE MARIE, DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM DE LA RICB, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 15 NOVEMBRE 2024 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 15^e JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2024.



Stéphanie Marier

Directrice générale par intérim de la RICB